

République Française



EXTRAIT
du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp
Séance du lundi 27 mars 2023

Le vingt-sept mars 2023, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 20 mars 2023, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. LE GOFF Philippe, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Mme MANCASSOLA Chantal, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. DONNART Jean-Guy, Mme CORBEL Peggy, M. AATACH Houssain, M. MONFORT Charles, Adjoint, M. KERHERVÉ Guy, Mme ZIEGLER Evelyne, M. STEPHAN Philippe, Mme TISSIER Isabelle, Mme BRISSONNEAU Alix, M. GOUDALLIER Benoît, Mme SANZ Myriam, Mme DUCLOS Anne, M. BONBONNY Sébastien, Mme COZIC Sandy, M. LE LAY Tugdual, Mme LALANDE Christine, M. HERVE Roger, M. BUHE Thierry, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : M. BERTHE Thomas, Mme BIZIEN Déborah, Mme LE HOUEROU Annie, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme VAROQUIER Lydie, représentés par M. LE GOFF Philippe, M. AATACH Houssain, Mme MANCASSOLA Chantal, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme CORBEL Peggy.

Absent : M. GAUTIER Christophe, M. LE BARS Yoann.

Secrétaire : M. LE LAY Tugdual.

**DEL2023-03-19- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE POLE
CULTURE-PATRIMOINE THEATRE DU CHAMP AU ROY ET
MEDIATHEQUE**

Rapporteur : Anne Duclos.

Le Pôle Culture-Patrimoine dont dépendent les deux équipements municipaux, le Théâtre du Champ au Roy et la Médiathèque, déploie de nombreux projets dans les domaines du spectacle vivant et de la lecture publique. Il est soutenu par l'Etat et des collectivités locales partenaires depuis de nombreuses années.

- Ces soutiens permettent au Théâtre du Champ au Roy :
 - de s'inscrire dans le dispositif "Scène de territoire", mis en place par la Direction Régionale des Affaires Culturelles
 - d'accompagner la création artistique, d'accueillir des compagnies en résidence en apportant des aides en coproduction
 - de déployer des projets d'éducation artistique et culturelle amitioux.

- Par ailleurs, la Médiathèque sollicite également des partenaires afin de développer des projets d'éducation artistique et culturelle à destination des établissements scolaires du territoire et des jeunes, sur les temps scolaires et extra-scolaires.

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Affiché le **31 MARS 2023**

ID : 022-212200703-20230327-2023_03_19-DE

En 2023, dans le cadre de ces projets, la Ville de Guingamp sollicite financièrement, pour le Théâtre du Champ au Roy et la Médiathèque, les partenaires que sont les services de l'Etat, les collectivités locales et établissements publics rattachés :

- Le ministère de la Culture et ses services déconcentrés (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne)
- Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- Le Conseil Régional de Bretagne (et les établissements publics : Spectacle vivant en Bretagne et Livre et lecture en Bretagne)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** les subventions, telles que présentées ci-dessus pour l'année 2023.
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces dossiers.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

